

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

AMENDEMENT

N ° CF662

présenté par

M. Guy Bricout, M. Brindeau, M. Lagarde, M. Benoit, M. Zumkeller, M. Meyer Habib,
Mme Sanquer, M. Naegelen, M. Demilly et M. Morel-À-L'Huissier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.